

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE  
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 31

L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°03-2015 – NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU COMITE UNIQUE DE PROGRAMMATION  
DU PAYS DE VANNES**

M. André PAJOLEC, Président rappelle que, par délibération n°80-2015 du 2 juin 2015, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a approuvé le contrat de partenariat avec le Pays de Vannes pour la période 2014-2020. Un Comité Unique de Programmation au sein du Pays de Vannes a été créé et est chargé de la mise en œuvre de la stratégie du Pays par la sélection de projets éligibles aux dispositifs de subventions ITI FEDER, LEADER et DLAL FEAMP. Ce Comité Unique de Programmation a également pour vocation de se prononcer sur les projets sollicitant les fonds territoriaux régionaux.

Le Président de la Communauté de Communes siège de droit à cette instance pour représenter la Communauté de Communes. Il propose la candidature de M. Michel CRIAUD pour le suppléer dans cette fonction.

Il invite d'autres éventuelles candidatures à se manifester et propose de passer au vote.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **NOMMER** M. Michel CRIAUD, comme délégué suppléant au Comité Unique de Programmation du Pays de Vannes.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/02/16  
Le Président,

